V1-10.22/ mise à jour octobre 2022

PRESENTATION
MAJOR MANAGER RESSOURCES HUMAINES

Prépare au titre MANAGER EN RESSOURCES HUMAINES
Titre certifié de niveau 7, Code NSF 315n, paru au JO du 04/01/2019, délivré par Formatives
RNCP : 28776

Personnes à contacter :

M. Antony BROUSSET, Directeur
Tel : 06.76.14.61.19
Mail : antony@etiic-formation.fr

M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial
Tel : 07.86.75.76.33
Mail : commercial@etiic-formation.fr

ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance (ou en formule premium)**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.
L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.
De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

Nos formations en alternance :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

- BACHELOR GESTION SOCIALE ET PROJET RSE

Prépare au titre Chargé de gestion sociale et de projet RSE
Titre certifié de niveau 6, codes NSF 315n et 315r, enregistré au RNCP le 02/03/2020, délivré par FORMATIVES

- BACHELOR Responsable Marketing Opérationnel

Prépare à la certification professionnelle « Responsable Marketing Commerce et Expérience Client » enregistrée pour 2 ans au RNCP (N° Fiche RNCP35261) sur décision du directeur de France Compétences suite à l'avis de commission de la certification professionnelle du 10/02/2021, au niveau de qualification 6, avec le code NSF 312p, avec effet jusqu'au 10/02/2023, délivrée par C3 INSTITUTE, l'organisme certificateur. Cette certification comporte 4 blocs de compétences et est accessible via le dispositif de la VAE

- MAJOR MANAGER RESSOURCES HUMAINES

Prépare au titre MANAGER EN RESSOURCES HUMAINES
Titre certifié de niveau 7, Code NSF 315n, paru au JO du 04/01/2019, délivré par Formatives

- MAJOR EN INGENIERIE D'AFFAIRES

Prépare à la certification professionnelle « Ingénieur d'Affaires » enregistrée pour 3 ans au RNCP (Fiche RNCP35760) sur décision du directeur de France Compétence suite à l'avis de la commission de la certification professionnelle du 08/07/2021, au niveau de qualification 7, avec le code NSF 312p sous l'intitulé « Ingénieur d'Affaires » avec effet jusqu'au 08/07/2024, délivré par C3 INSTITUTE, l'organisme certificateur. Cette certification professionnelle est constituée de 5 blocs de compétences et est accessible via le dispositif VAE

TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Etre formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Quels publics ?	Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus Dérogation au-delà de 29 ans : - Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu - Les travailleurs handicapés - Le projet de création ou reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)	Les jeunes âgés de 16 à 25 ans Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)
Quels employeurs ?	- Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole - Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales - Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs)	Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue. **L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.**
Quel type de contrat et combien de temps ?	Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage) Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans). La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.	Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA) Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans) La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

<table>
<tr><td>Quelles conditions de travail ?</td><td colspan="2">L’alternant est un salarié à part entière.
A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l’entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu’aux autres salariés.

La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine).

Le rythme de l’alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Quels droits et quelles obligations ?</td><td colspan="2">Les droits sont ceux des autres salariés de l’entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail…

Les obligations : respecter le règlement intérieur de l’entreprise, effectuer les tâches confiées par l’employeur. En contrepartie, l’employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation.

Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !</td></tr>
<tr><td>L’employeur est tenu de désigner un maître d’apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l’évaluer, et d’effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.</td><td>Un tuteur doit être désigné par l’employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Quelles rémunérations p our l’alternant ?</td><td>La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d’exécution de son contrat.

N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.

Voir tableaux ci-dessous.</td><td>La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.

N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.

Voir tableaux ci-dessous.</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Pour un contrat d’apprentissage</u> :
<table>
<tr><td>Salaire mensuel minimum</td><td>16 à 17 ans</td><td>18 à 20 ans</td><td>21 à 25 ans</td><td>26 ans et plus</td></tr>
<tr><td>1ère année</td><td>27% du SMIC</td><td>43% du SMIC</td><td>53% du SMIC</td><td>100% du SMIC</td></tr>
<tr><td>2ème année</td><td>39% du SMIC</td><td>51% du SMIC</td><td>61% du SMIC</td><td>100% du SMIC</td></tr>
<tr><td>3ème année</td><td>55% du SMIC</td><td>67% du SMIC</td><td>78% du SMIC</td><td>100% du SMIC</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td>

<u>Pour un contrat de professionnalisation</u> :

<table>
<tr><th>Salaire mensuel minimum</th><th>Moins de 21 ans</th><th>21 ans à 25 ans</th><th>26 ans et plus</th></tr>
<tr><td>BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent</td><td>65% du SMIC</td><td>80% du SMIC</td><td rowspan="2">100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective</td></tr>
<tr><td>BAC général</td><td>55% du SMIC</td><td>70% du SMIC</td></tr>
</table>

</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?</td><td>

Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 :

- La réduction générale des charges

- La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves

- Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés

- Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement

- L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros.

- L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros.
Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi

- La réduction générale de charges

- Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD

- des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur

- L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés.

</td></tr>
<tr><td>

Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs :
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

</td></tr>
</table>

TOUT SAVOIR SUR LE MAJOR MANAGER RESSOURCES HUMAINES

Prépare au titre MANAGER EN RESSOURCES HUMAINES

Titre certifié de niveau 7, Code NSF 315n, paru au JO du 04/01/2019, délivré par Formatives

En toute responsabilité et autonomie, le (ou la) manager en ressources humaines exerce les activités suivantes :
- élaborer et mettre en œuvre la stratégie et la politique Ressources Humaines en adéquation avec la politique générale de l'entreprise.
- veiller au respect de la législation du travail, à l'amélioration de la prévention et à la gestion des risques psychosociaux.
- manager la gestion des relations sociales de l'entreprise en collaboration avec les directeurs de service.
- coordonner et contrôler la gestion du personnel et de la performance sociale.
-avoir la responsabilité du développement des innovations sociales de l'entreprise, pour tenir compte des évolutions interculturelles et la mise en œuvre de la RSE.

OBJECTIFS DU DIPLÔME, A TERME :

- Être capable de mener la politique RH de l'organisation et de piloter le processus RH
- Savoir gérer un service RH et les carrières et formations individuelles
- Maîtriser les techniques RH
- Être capable de développer une stratégie RH et d'en manager le processus
- Superviser le processus de suivi administratif du personnel
- Gérer la performance sociale et piloter les innovations sociales

QUALITES REQUISES

- Intérêt pour le métier
- Autonomie
- Rigueur
- Sens du contact

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation sur **2 années** avec un rythme d'alternance de **1 semaine / 1 semaine**, soit 14 semaines et 3 jours de formation par an. (29 semaines sur 2 ans)

INTERETS

- Des salariés présents à plein temps pendant la période estivale de fin mai jusqu'à mi-septembre/octobre
- Remplacements saisonniers par des salariés formés

METIERS VISES

- DRH, PDG, gérant(e)
- Responsable d'agence de recrutement
- Manager des ressources humaines
- Responsable de compte / de secteur (en agence d'intérim, de recrutement)

- Chef(fe) / Directeur -trice du personnel
- Coordinateur - trice des ressources humaines
- Responsable formation et carrière
- Responsable emploi et recrutement
- Responsable paie
- Responsable de missions / projets RH
- Responsable de développement RH
- Responsable GPEC
- Expert en produits innovations RH, digital RH, SIRH
- Digital learning Manager
- Responsable RH digital
- Responsable média et digital RH
- Développeur -euse RH
- Gestionnaire RH / de paie / des formations / du personnel
- Adjoint(e) au directeur des ressources humaines / assistant(e) RH
- Chargé(e) d'affaires en agence de recrutement
- Chargé(e) de missions RH, Chargé(e) d'études RH, Chargé(e) de projets RH
- Chargé(e) des relations sociales
- Chargé(e) de recrutement / des emplois et compétences
- Chef(fe) de projet digital RH / learning / SI
- Chargé(e) de communication en recrutement
- Chargé(e) de projet marque employeur
- Concepteur (-trice) de formation
- Conseiller(e) ou consultant(e) RH / formation / SIRH / gestion de projets RH

PROGRAMME DE COURS

- Gestion d'entreprise
- Gestion administrative et Législation Management
- Management
- Performance et innovations sociales
- Outils et Techniques RH
- Stratégie d'entreprise
- Connaissances professionnelles RH
- Valorisation des compétences professionnelles

MAJOR MANAGER RESSOURCES HUMAINES

MANAGER EN RESSOURCES HUMAINES

Titre de niveau 7, Code NSF 315n, paru au JO du 04/01/2019, délivré par Formatives

Durée : 24 mois (1020 heures)
Publics visés : Titulaires d'un BAC+3 désireux d'obtenir un diplôme de niveau BAC+5- 120 crédits RNCP
Prérequis : Être titulaire du BAC +3 ou VAP avec 3 ans d'expérience
Modalités de recrutement et d'admission : Test ; Entretien ; Dossier
Délais d'accès à la formation : selon date de rentrée de la section (selon planning joint)
Objectifs de la formation : Préparer les alternants à l'obtention du titre de Manager en ressources Humaines

Objectifs du diplôme à terme	Débouchés
Être capable de mener la politique RH de l'organisation et de piloter le processus RH Savoir gérer un service RH et les carrières et formations individuelles Maîtriser les techniques RH Être capable de développer une stratégie RH et d'en manager le processus Superviser le processus de suivi administratif du personnel Gérer la performance sociale et piloter les innovations sociales	DRH, PDG, gérant(e) Responsable d'agence de recrutement, de compte/secteur, formation et carrières, emploi et recrutement, paie, mission/projet RH, développement RH, GPEC, RH média et Digital Chargé(e) de communication recrutement, de projet digital RH, de relations sociales, de projet marque employeur, d'affaires en agence de recrutement Manager de ressources Humaines Chef(fe) du personnel, de digital recrutement Expert en produits innovations digital RH etc…..

Moyens Pédagogiques :

- Supports pédagogiques
- Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées
- Utilisation de moyens multimédias
- Simulations d'examens (oraux et pratiques)
- Études de cas
- Sérious Games
- Challenges
- Encadrement lors de la réalisation des dossiers

Modalités et tarifs : groupes de 8 à 15 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) -Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)
Accessible en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation (financé par les OPCO selon accord de prise en charge)

Accessibilité : Mise en place de modalités spécifiques (rattrapages de cours, soutient, formation à distance…) et accès pour les publics handicapés.

Évaluations

Évaluations en contrôle continu.
Évaluation finale : Grand oral final.

Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation.

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance du Titre Manager en ressources humaines, enregistré au RNCP au niveau 7, en partenariat avec Formatives. Une capitalisation par bloc est possible. Chaque bloc validé est valable 5 ans. Pour les blocs non validés possible organisation de rattrapages

Programme :

FORMATION 24 mois : 1020 HEURES

1ère année -510 Heures -60 ECTS

Environ 35 heures/semaine pour 14 semaines soit 490 heures et 3 jours de formation (20 heures)
7 modules

Enseignements	Nombre heures du module
UE1. Gestion d'entreprise	70 heures
UE2. Gestion administrative et Législation	40 heures
UE3. Management	70 heures
UE4. Outils et Techniques RH	80 heures
UE5. Stratégie d'entreprise	90 heures
UE6. Compétences Pro RH	100 heures
UE7. Valorisation des Compétences	60 heures

TOTAL : 510 heures/annuelles

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

2ème année -510 Heures -60 ECTS

Environ 35 heures/semaine pour 14 semaines soit 490 heures et 3 jours de formation (20 heures)
7 modules

Enseignements	Nombre heures du module
UE1. Gestion financière RH	40 heures
UE2. Gestion administrative et Législation	70 heures
UE3. Performance et innovations sociales	100 heures
UE4. Outils et Techniques RH	60 heures
UE5. Stratégie d'entreprise	60 heures
UE6. Compétences Pro RH	120 heures
UE7. Valorisation des Compétences	60 heures

TOTAL : 510 heures/annuelles

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)